



CER Rhône-Alpes  
info



Janvier/Février 2017

# Bienvenue dans votre Nouvelle région.

En gage de vœux de la nouvelle année et de l'entrée en vigueur de la nouvelle région mobilité SNCF Auvergne Rhône-Alpes, l'entreprise, nous impose sa nouvelle vision du futur avec la création des ESV.

Tout juste vient-elle d'enterrer l'EEV Drôme Ardèche et crée l'EV TGV RA que l'entreprise redémarre sur les chapeaux de roue. Telle la faucheuse, elle repart à l'assaut des réductions de coûts en nous imposant : les ESV.

Les ESV, c'est la création (ou du moins la fusion, encore une fois) d'Etablissements de Services Voyageurs.

Un rassemblement des différents établissements au sein d'une même entité. Le périmètre de cette réorganisation concerne l'ensemble des **Etablissements Mobilités de Rhône-Alpes et d'Auvergne** à l'exception de l'Etablissement Mont Blanc, des Technicentres Industriels d'Oullins et de Nevers.

**Au final c'est la mort de 2 établissements (ECT de Lyon et ECT de Chambéry) sur les 6 actuellement concernées**

Alors que les dernières restructurations ne sont pas stabilisés (Fusion des régions et NFL), que des dysfonctionnements voient le jour, notamment au niveau des personnels de réserves éclatés entre TER et TGV ...que certaines organisations

du travail n'ont aucun sens sur le papier comme sur le terrain.

**Pour l'Unsa, les outils informatiques et les bouclages RH ne sont pas aboutis sur le NFL et les fondations sur lesquelles l'entreprise construit les ESV, sont instables.**

Cette restructuration, concerne les sièges d'Etablissements or la ligne managériale est inquiète dans son ensemble et ce malgré les tentatives de la Direction pour les rassurer : *« rien ne change, ce sont des bougés d'organisation, mais le quotidien reste le même pour vous et les agents... »*

**Pour l'UNSA, les bougés concerneront TOUS les agents.**

La création des ESV montre l'agrandissement des périmètres et la désertification des zones diffuses au profit d'une organisation concentrée exclusivement à LYON où toutes les décisions se prennent avec un manque de vision du terrain. Les préoccupations quotidiennes des cheminots deviennent lointaines.

**Pour l'Unsa cette augmentation des périmètres augmente les risques psycho sociaux et déstabilise l'équilibre vie privée / vie professionnelle.**

**Créateur de lien social !**



UNSA-FERROVIAIRE RHÔNE-ALPES  
45, rue Saint Geneviève • 69006 LYON  
SNCF 40 54 06 ou 06 12 07 64 26  
Tél : 04 78 92 92 27

UNSA-FERROVIAIRE ALPES  
37, chemin de la Rotonde • 73000 CHAMBÉRY  
572.772 • Tél : 04 79 69 51 33  
ur.chambery@unsa-ferroviaire.org

**Le projet de Développement OUIGO.**

En 2017, OUIGO s'étend sur deux lignes supplémentaires, Bretagne Pays de Loire et Sud Europe Atlantique. Dans le cadre de cette extension le bilan emploi est positif à hauteur de **63,5 Equivalents Temps Plein**.

**L'Unsa reste vigilant sur les conséquences de ce déploiement sur le périmètre de notre région.**

**Pour l'ET RA**

L'UP de Scaronne verra sa charge augmenter et conserve la majorité de la couverture de la principale charge traction OUIGO.

**L'UNSA revendique un roulement non dédié avec une charge de qualité.**

**Pour l'ECT**

Créations de la troisième résidence sur Massy Palaiseau et de l'Entité Services Sud Est.

Des embauches pérennes vont être réalisées à l'ECT de Lyon.

**L'Unsa alerte la direction sur les éventuelles tensions que pourrait engendrer les mutations entre les ECT cédants et l'ECT prenant.**

**Pour le Centre Opérationnel OUIGO**

L'UNSA sera vigilante quant à la nouvelle organisation du Centre Opérationnel OUIGO.

**Sur l'EV TGV : RCAD**

Il n'y a pas d'augmentation des effectifs du RCAD en 2017 et pourtant il y a un nombre important de non tenus sur ce chantier ces derniers mois.

Ce chantier comporte de plus en plus d'emplois précaires, plusieurs CDD dont 6 CDD Seniors.

Le dossier OUIGO 2017 voit un nombre conséquent de postes créés au niveau des Trains mais une seule embauche a été notifiée pour le RCAD OUIGO de Valence en 3 ans.

**Pour l'UNSA, le développement et la réussite du produit OUIGO passe aussi par la régularisation au statut des CDD du RCAD.**

**Forfait Jours**

L'UNSA a été **force de propositions** sur ce dossier en défendant pas moins de 46 amendements aux propositions initiales de l'Entreprise.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est essentiel de rappeler que ce forfait instaure des obligations pour l'Employeur :

- l'employeur doit s'assurer que son collaborateur au Forfait-Jours respecte la Loi,
- l'employeur doit s'assurer que la charge de travail est compatible avec la durée légale annuelle du travail, qui reste applicable, et que cette charge de travail entre bien dans le temps du travail du Forfait-Jours,
- l'employeur doit s'assurer que son collaborateur prend bien ses congés, RTT, repos hebdomadaire et journalier, etc... en ne travaillant pas ces jours-là (y compris depuis la maison !).

Le Forfait-Jours est une modification **du contrat de travail du signataire**.

**A ce jour, l'Unsa demande aux agents de ne pas signer le forfait jour dans l'attente des nouvelles négociations. Il est Urgent d'attendre**

*Prochain CER : 23 Mars 2017*



***L'expertise syndicale***

**UNSA-FERROVIAIRE RHÔNE-ALPES**  
45, rue Saint Geneviève • 69006 LYON  
40 54 06 • Tél : 04 78 92 92 27  
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

**UNSA-FERROVIAIRE ALPES**  
37, chemin de la Rotonde • 73000 CHAMBÉRY  
572.772 • Tél : 04 79 69 51 33  
ur.chambéry@unsa-ferroviaire.org